Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_059-DE

Département
Du Morbihan

_____

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

Etaient présents : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

_____

D2026-059 CONVENTION DE MISE EN COMMUN DE LOCAUX ENTRE L'OGEC ET LA COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

Exposé :

Les espaces habituels d'accueil de l'ALSH de la commune seront en travaux du fait de la végétalisation des cours d'écoles.

Les enfants ne pouvant pas tous être accueillis dans les locaux de Port-Louis, le service a été amené à rechercher un autre espace pour l'été 2026.

L'association OGEC Sainte-Anne, qui accueille déjà l'école maternelle et élémentaire privée, a été sollicitée et a accepté de mettre à disposition ces locaux sur les créneaux horaires hors temps scolaires.

La convention de mise à disposition précise les modalités de cette mise à disposition qui est consentie à titre gracieux.

En contrepartie du partage de l'utilisation de ces locaux, la Commune de LOCMIQUELIC participera au coût de fonctionnement des fluides, au prorata du temps d'utilisation qui lui a été accordé. Cette participation financière correspond au coût de fonctionnement direct des fluides.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_059-DE

Proposition :

Vu le projet de convention de mise en commun de locaux aménagés entre l'OGEC et la commune,

Vu l'avis de la commission vie quotidienne et citoyenneté en date du 13 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention relative à cette mise à disposition de locaux entre l'OGEC et la commune de Locmiquélic pour la saison estivale 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter ladite convention.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 22 voix pour et 05 abstentions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 22 mai 2026

Madame LE QUER	Monsieur PATUREL	Monsieur FISCHER
La Secrétaire	Le Maire	Le Secrétaire